SEJOURS 2026 -2027

Automne • Noël

LA PASSION DE DÉCOUVRIR,
L'AVENTURE EN PARTAGE



www.pep-attitude.fr

Attitude

La passion de découvrir, l'aventure en partage

PEP Attitude

À partir de 2019, les propositions de séjours des PEP se sont unifiées sous une seule bannière **PEP Attitude** !

PEP Attitude rassemble le savoir-faire et l'expertise des PEP dans l'organisation de séjours de vacances et de séjours scolaires.
Choisir **PEP Attitude**, c'est permettre aux jeunes de devenir acteurs d'une aventure passionnante riche de découvertes, d'émotions, de partage dans des espaces de liberté et de rencontres inoubliables.

Et pour que chacun puisse laisser naître et vivre ses PASSIONS, faire l'expérience de la DÉCOUVERTE, du PARTAGE et de la LIBERTÉ, **PEP Attitude** c'est aussi sur certaines destinations des séjours pour les familles et une offre à la carte pour les groupes, en fonction des projets et des envies !

Les valeurs des PEP

Avec des équipes professionnelles, les PEP assurent la réussite des vacances des 4-17 ans depuis plus de 100 ans.

QUI SOMMES-NOUS ?

Association à but non lucratif, notre priorité est de cultiver le vivre ensemble et l'épanouissement de vos enfants dans des espaces de vie privilégiés et sécurisants.
Afin de répondre à toutes vos attentes, nous consacrons tous nos moyens à la qualité et à la sécurité de nos séjours, à la formation de nos équipes et à l'innovation pédagogique.

DES SÉJOURS QUI ONT DE LA VALEUR

Dans nos colos, nous développons des valeurs d'éducation, de laïcité et de solidarité. Elles créent de l'échange, de la dynamique collective, contribuent à l'épanouissement de vos enfants et au développement de leurs compétences.
Nos projets pédagogiques les impliquent dans le déroulement de leurs vacances, afin qu'ils grandissent et soient accompagnés vers leur rôle et leurs responsabilités d'adultes de demain.
Et avec 1 adulte pour 6 enfants en moyenne, nos équipes s'engagent pleinement à leur service.

PERMETTRE A CHACUN DE PARTIR EN SÉJOUR

Les PEP agissent sur les territoires pour que chacun, quels que soient ses besoins spécifiques, puisse partir dans le cadre du séjour de son choix, qu'il s'agisse d'un séjour ordinaire ou adapté.
Nos équipes permanentes, de professionnels, passionnés par leur métier, veillent à ce que chacun vive pleinement cette aventure fondée sur le partage d'expériences communes où chacun est libre d'être soi, dans le respect de sa singularité.

Les plus de nos séjours

UN PROJET QUI VOUS VEUT DU BIEN ...

- l'enfant acteur de ses vacances, à son rythme et selon ses envies
- des colos qui se partagent dans la tolérance et dans un esprit de solidarité
- des règles de « vivre-ensemble », cadre commun pour le bien-être de tous
- les prix affichés sont des prix plafond, les aides éventuelles seront déduites de ce prix. (cf aides page 24)

... ET QUI PREND SOIN DE LA PLANÈTE !

- l'apprentissage de gestes éco-citoyens pour le respect de l'environnement
- la sensibilisation au patrimoine local et à la préservation des milieux naturels
- des produits éco-labellisés, bio ou issus de circuits courts

UNE ORGANISATION RIGOUREUSE

- 100 ans d'expérience au service de vos enfants
- un interlocuteur privilégié par département (cf page 15)

DES CONDITIONS D'ACCUEIL OPTIMALES

- des séjours sécurisés, conformes à toutes les normes en vigueur
- des inspections réglementaires et contrôles de conformité réguliers
- l'Agrément Tourisme « Atout France »

UN ENCADREMENT PARFAITEMENT SÉCURISÉ*

- un taux d'encadrement supérieur à la réglementation
- des équipes composées de professionnels et d'animateurs qualifiés
- un assistant sanitaire par centre
- un chef de convoi et un assistant à chaque départ/retour

VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

- un carnet de voyage individualisé et une garantie annulation
- le choix du lieu de départ et/ou retour du transport
- des blogs pour garder le contact durant le séjour

DES COLOS POUR CHAQUE ENFANT

- des séjours courts et de proximité, idéals pour une 1ère colo
- des environnements familiaux, sécurisés et adaptés aux plus petits
- une charte de déontologie pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers

* Mise en place du protocole ACM sur tous nos centres.

Automne



Xonrupt - Vosges



Les Jonquilles

Rue de la Résisitance - 88400 XONRUPT

Le centre est situé à 4 km de Gérardmer, au pied du col de la Schlucht et de la route des crêtes, au cœur de la vallée des Lacs, dans les Vosges

Hébergement en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires sur le palier ou dans les chambres. Espaces conviviaux et nombreuses salles d'activités. Dans le parc de 2 ha, court de tennis, terrain de football et city stade. Car à disposition au centre pour faciliter l'accès quotidien aux activités.

Transport

Rendez-vous sur place possible
Auxerre : 180 €
Besançon : 150 €
Dijon : 180 €
Lyon : 200 €

Une semaine au grand air - 6/16 ans

7 jours
565 €

Prêt à sortir des sentiers battus et à devenir un véritable explorateir ? Les Vosges te réservent une aventure riche en découvertes et en sensations !

Pars à la découverte des secrets de la montagne vosgienne grâce au cycle nature : observation de la faune et de la flore, exploration de l'environnement, découverte de l'astronomie et initiation à l'astrologie pour mieux comprendre le ciel qui nous entoure.

Place aussi à l'action avec une sortie sur les Hautes Chaumes, une journée à la découverte de l'Alsace, une séance d'escalade pour prendre de la hauteur et une initiation au disc golf, un sport ludique mêlant précision et stratégie.

Entre grands jeux, animations nature, veillées et moments de sensibilisation à l'environnement, tu apprendras à observer, protéger et profiter pleinement du monde qui t'entoure.



Dates

du 18/10 au 24/10 (7 jours)

du 25/10 au 31/10 (7 jours)

Tarifs hors aides et déductions possibles. Renseignez-vous auprès des PEP (voir coordonnées p.15)

Orbey - Alsace



La Chaume

321 Lieu-dit-Machielles - 68370 ORBEY

Dominant la vallée alsacienne d'Orbey, à 870 m d'altitude sur la Route des Lacs, le centre baigne dans un environnement montagnard naturel et préservé du massif des Vosges.

Hébergement sur 3 bâtiments avec 4 salles d'activités, chambres de 4 lits avec sanitaires intégrés ou dortoir de montagne. City-stade, mur et tour d'escalade, parcours sportifs.

Transport

Rendez-vous sur place possible
Belfort : 90 €
Besançon : 116 €
Dijon : 167 €

Scène et paillettes - 6/11 ans

Monte sur scène et révèle l'artiste qui est en toi !

6 jours
569 €

Une semaine pour créer, s'exprimer et prendre confiance en soi dans une ambiance fun et bienveillante. Ici, chacun trouve sa place pour briller!

Au programme :
- Ateliers théâtre et improvisation
- Danse et expression corporelle
- Initiation cirque (jonglage, équilibre, mini-acrobaties)
- Création de costumes et décors
- Sortie piscine



Et aussi :
Activités sportives, jeux collectifs, temps de détente, surprises de l'équipe d'animation (programme modulable selon météo).

Dates

du 18/10 au 23/10 (6 jours)

Tarifs hors aides et déductions possibles. Renseignez-vous auprès des PEP (voir coordonnées p.15)

Mission Halloween - 6/11 ans

Une semaine pour bouger, explorer et s'éclater en pleine nature !

6 jours
599 €



À La Roche, l'automne devient un terrain de jeu grandeur nature ! Entre grands jeux en forêt, défis entre copains et activités créatives, les enfants profitent d'une colo dynamique et pleine de surprises.

Au programme :
- Ateliers cuisine et créations d'automne
- Tir à l'arc ou sarbacane (selon âge)
- Sortie piscine
- Veillées et animations

Et aussi :
Activités sportives, jeux collectifs, temps de détente, surprises de l'équipe d'animation (programme modulable selon météo).

Dates

du 18/10 au 23/10 (6 jours)







Tarifs hors aides et déductions possibles. Renseignez-vous auprès des PEP (voir coordonnées p.15)

Noël



Xonrupt - Vosges

Ski au naturel dans les Hautes Vosges - 6/16 ans



Les Jonquilles

Rue de la Résisitance - 88400 XONRUPT

Le centre est situé à 4 km de Gérardmer, au pied du col de la Schlucht et de la route des crêtes, au cœur de la vallée des Lacs, dans les Vosges

Hébergement en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires sur le palier ou dans les chambres. Espaces conviviaux et nombreuses salles d'activités. Dans le parc de 2 ha, court de tennis, terrain de football et city stade.

Transport

Rendez-vous sur place possible
Auxerre : 180 €
Besançon : 150 €
Dijon : 180 €
Lyon : 200 €

Prêt à chausser les skis et à vivre l'hiver grandeur nature ?

Débutants ou skieurs confirmés, direction les domaines de La Bresse, Lispach ou La Schlucht pour profiter de pistes adaptées à tous les niveaux. Les apprentis skieurs bénéficient de cours encadrés par les moniteurs ESF pour progresser à leur rythme et décrocher leurs étoiles. Les plus expérimentés partent à l'assaut des pistes accompagnés par les animateurs du centre.

Au programme également : découverte du ski de fond, balade en raquettes au cœur de la forêt, jeux de neige et sortie station pour profiter pleinement de la montagne.

Et après une journée bien remplie, place aux veillées et animations organisées par l'équipe d'animation pour partager des moments inoubliables entre copains.

7 jours	14 jours
650 €	1 300 €



Dates

du 20/12 au 26/12 (7 jours)	du 27/12 au 02/01 (7 jours)	du 20/12 au 02/01 (14 jours)

Tarifs hors aides et déductions possibles. Renseignez-vous auprès des PEP (voir coordonnées p.15)

Stosswhir - Alsace



La Roche

Huttelbach - 68140 STOSSWIHR

Le centre est situé dans la vallée de Munster, au cœur du massif des Vosges, à 500 m d'altitude.

Rénové en 2018, le centre accueille des enfants toute l'année avec des équipes professionnelles.
4 bâtiments spacieux avec chambres de 4 lits équipées de sanitaires et douches. Salles d'activités, aires de jeux et plateau sportif.

Transport

Rendez-vous sur place possible
Belfort : 90 €
Besançon : 116 €
Dijon : 167 €

Cap 2027 ! - 6/14 ans

Une fin d'année magique... et un début encore meilleur !

Viens vivre une semaine festive et conviviale pour célébrer le passage à la nouvelle
année dans une ambiance chaleureuse et pleine d'énergie.

Au programme :
- Activités surprises
- Sortie piscine
- Atelier cuisine spécial fêtes
- Buffet et soirée du Nouvel An

Et aussi :
Activités sportives, jeux collectifs, temps de détente, surprises de l'équipe d'animation (programme modulable selon météo).

6 jours
589 €



Dates

du 28/12 au 02/01 (6 jours)

Tarifs hors aides et déductions possibles. Renseignez-vous auprès des PEP (voir coordonnées p.15)

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous en renvoyant le bulletin d'inscription (voir p.16), un chèque d'acompte et vos bons d'aides aux temps libres (pour les allocataires CAF) à l'Association PEP de votre département (voir p. 15).

Et après ?

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès réception de votre bulletin et de votre acompte. Un carnet de voyage vous sera adressé un mois avant le départ. Complétez-le et renvoyez-le à votre référent départemental.

Quinze jours avant le début du séjour vous recevrez une convocation vous indiquant les dates, heures et lieux de rendez-vous pour les transports ainsi que tous les moyens mis en place pour communiquer avec votre enfant.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez-pas à nous joindre par téléphone.

Soulagez votre budget !

Association à but non lucratif, les PEP vous garantissent les prix les plus justes et vos aides seront directement déduites du coût du séjour.

Bons CAF

Comités d'Entreprise

Mairies et Conseils Départementaux

Pass colo
Faciliter les départs des enfants de 11 ans (renseignements auprès des PEP – coordonnées p.15)

Dispositif Colos Apprenantes

Aides solidaires des PEP

Bourses JPA (Jeunesse au Plein Air)

Frères et sœurs
Pour l'inscription de plusieurs frères et/ou sœurs, vous bénéficiez d'acomptes minorés et de remises.

Parrainage
Votre enfant souhaite partir avec son meilleur copain ? Bénéficiez de réductions.

Chèques-vacances
Partenaire de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), les PEP acceptent le règlement partiel ou total en chèques-vacances.

Aide MDPH
Pour le départ d'un enfant en situation de handicap (démarches à effectuer directement par les familles).

Paiement échelonné sans frais
Étalez vos règlements en réglant en plusieurs fois sans frais.

Découvrir les autres possibilités de séjour avec PEP Attitude

L'ensemble de ces aides se déclinent souvent de façon singulière dans chaque département. Contactez les PEP dont vous dépendez (voir p.15) pour affiner votre budget.

Questions / Réponses

COMMENT PEUT-ON SE RASSURER QUAND ON PART POUR LA 1ère FOIS ?

Parfois on peut avoir un peu d'angoisse avant le départ car on part dans un endroit où on n'est jamais allé, avec des enfants qu'on ne connaît pas. Pour te rassurer, nous donnons un maximum d'informations dans ce catalogue ou dans ton carnet de voyage.
Afin que tu passes de super vacances, à ton arrivée l'équipe répondra à toutes tes questions : avec qui je vais être ? où je vais dormir ? qu'est-ce que je vais manger ? qu'est-ce qu'il y aura comme activités ? comment ça se passe pour les toilettes et la salle de bain ?
Tu découvriras le centre, les alentours et des jeux sont organisés pour que tu fasses connaissance avec tous les participants... Ainsi, dès le lendemain, toutes les peurs seront oubliées.

QU'EST-CE QUE JE DOIS EMPORTER ?

Ça dépend du séjour : vérifie dans le descriptif (et sur la confirmation d'inscription que tu recevras) si des autorisations et papiers d'identité sont nécessaires.
Pour tes propres affaires, tout est précisé dans la liste (trousseau) de ton carnet de voyage.
Enfin, n'oublie pas tes bonnes idées, ta bonne humeur ainsi que ton doudou si tu souhaites qu'il soit du voyage.

AVEC QUI JE PARTAGERAI MA CHAMBRE ?

Tu seras avec des copains du même âge.
Ton animateur t'aidera à ranger tes affaires, gérer ton linge, faire ton lit, écrire ton courrier et occuper tes temps calmes.

QU'EST-CE QU'ON MANGERA ?

Les menus sont élaborés en fonction de tes besoins en équilibre alimentaire et si tu suis un régime nous en tiendrons compte.
Des repas à thème seront proposés (banquet, buffet, poêlées géantes, barbecue, trappeur,...) ; tu n'es pas obligé de tout aimer mais nous t'invitons à goûter à tout.

COMMENT JE RESTERAI EN CONTACT AVEC PAPA ET MAMAN ?

Ton portable ou le téléphone du centre seront à disposition à certaines heures mais nous privilégierons blog, courrier et messagerie vocale pour se donner et prendre des nouvelles car la colo c'est aussi grandir en apprenant à gérer la séparation avec papa et maman.

COMMENT J'IRAI JUSQUE LÀ-BAS ?

Tes parents choisiront de t'emmener jusqu'à la colo (si elle n'est pas trop loin) mais nous proposons toujours un voyage en bus ou train pour t'y rendre avec les copains, en compagnie de tes animateurs.

QUI SERONT MES ANIMATEURS ?

Nous formons et fidélisons nos équipes pour assurer le meilleur encadrement. Les animateurs sont diplômés ou en formation BAFA et recrutés selon leurs compétences et leur motivation.
En plus de l'animateur référent, d'autres adultes géreront la vie quotidienne, les petits bobos, les déplacements...
Pour les activités sportives ce sont des pros qui interviendront.

COMMENT SE DÉROULERONT MES JOURNÉES ?

Les colos PEP c'est chacun à son rythme : tu pourras profiter d'un lever, d'un petit-déjeuner et d'un coucher échelonnés selon tes besoins.
Les activités sont prévues par demi-journée ou à la journée pour les sorties.
Dans le respect des règles de vie du séjour, des temps calmes seront proposés pour lire, écrire, te reposer ou faire un jeu avec ton meilleur copain.
Le soir, après la veillée, tu ne te coucheras pas trop tard pour être en forme le lendemain.

MON LINGE SERA-T-IL LAVÉ ?

Oui, à partir de 8 jours il sera lavé une à deux fois selon la durée du séjour ou en cas de nécessité bien sûr. Penser à bien marquer le linge pour le retrouver.

ET POUR L'ARGENT DE POCHE ?

Jusqu'à 12 ans, 10 ou 20 euros suffiront ; ils seront confiés à l'équipe et tu pourras en disposer selon tes envies.
Ton animateur t'aidera à gérer tes achats plaisir (souvenir, carte postale,...) et mentionnera tes dépenses sur une fiche prévue à cet effet.

COMMENT ÇA SE PASSERA EN CAS DE BOBO ?

Un(e) assistant(e) sanitaire diplômé(e) est là pour soigner les petits bobos. En cas de besoin, le médecin n'est pas loin et nous le signalerons à tes parents.
Si tu as un petit coup de blues passager, tes animateurs sauront te rassurer et t'aideront à le surmonter.

J'AI DES BESOINS SPECIFIQUES? COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Après avoir choisi le séjour qui correspond à tes envies, un conseiller PEP Attitude prendra contact avec ta famille pour évaluer tes besoins spécifiques et adapter les modalités d'accueil et d'animation à tes besoins.
Dernier point primordial : pour que tu vives ce séjour pleinement avec tes futurs copains ou copines, il est important que nous envisagions ces évaluations 1 mois avant chaque début de vacances scolaires.
L'inclusion est au cœur de notre mission et c'est ça, l'esprit PEP Attitude !

Y A-T-IL DES PERSONNES QUI VIENDRONT CONTRÔLER LA COLO ?

Oui, des inspecteurs passent au crible toutes les colos : ils vérifient les documents obligatoires et les lieux de vie. Ils constatent la propreté et le respect des règles d'hygiène. Ils s'assurent du bon déroulement du séjour et du suivi du projet pédagogique.
Des responsables PEP et des comités d'entreprise viennent aussi régulièrement sur place pour effectuer des contrôles.

ALORS, PRÊT POUR L'AVENTURE ?

Si tu as d'autres questions, contacte l'Association PEP de ton département (voir p.15).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CGV modifiés le 18/12/2025

Les PEP, association loi 1901, sans but lucratif, réseau national reconnu d'utilité publique depuis le 16 août 1919 sont membres de la JPA (Jeunesse au Plein Air) ainsi que de l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ) qui produit et mutualise des données, analyses et prospectives avec et pour les acteurs et partenaires du secteur.
Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le Code du Tourisme, et notamment les articles L. 211-1 et suivants et les articles R. 211-3 à R. 211-11 (consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr).
Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), tous les séjours proposés par les PEP font l'objet d'une déclaration préalable auprès des Directions Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJCS locale) et sont soumis à la réglementation des accueils collectifs de mineurs (notamment concernant le projet éducatif, le projet pédagogique, les règles d'encadrements, etc.).
Tous les séjours figurant dans ce catalogue sont proposés par des organisateurs du réseau PEP.
L'inscription à l'un de ces séjours implique l'acceptation des présentes conditions d'inscription.
Immatriculation Atout France : IM075110209 - Agrément tourisme nº 075000002

1. Inscription

1.1. L'inscription se fait auprès de l'association des PEP de votre département. Les présentes CGV font partie intégrante des conditions d'inscription. L'usager reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les présentes CGV, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des CGV. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations, ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. L'inscription à un séjour proposé par les PEP implique l'adhésion à son projet éducatif et à l'état d'esprit qui en découle. Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il décrit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d'activité et de repos, les modalités de participation des enfants et des jeunes, ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les informations descriptives figurant sur la brochure ont vocation à informer les clients, préalablement à la réservation d'un séjour, du contenu des prestations proposées, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du voyage. Le client est invité à se reporter aux fiches descriptives du séjour choisi. Conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, les PEP se réservent le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur la brochure, notamment au prix et au contenu des prestations de transport et de séjour dans les conditions définies dans le présent document.

1.2. Pour être effective, l'inscription implique l'acceptation des présentes conditions, validées par votre signature en bas du bulletin d'inscription. L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour et de 4 ans révolus le jour du départ. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 150€ auquel s'ajoutent les éventuelles options choisies lors de l'inscription.

1.3 Pour une inscription moins de 30 jours avant le départ, vous devrez adresser 50% du prix du séjour. En cas d'inscription tardive (15 jours avant le départ), vous devrez adresser la totalité du prix du séjour. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée de l'acompte. Dans tous les cas, le solde de votre participation devra être réglé en totalité au plus tard 8 jours avant le départ. Toute inscription est validée par la réception d'une confirmation écrite de la part des PEP.

2. Prix

2.1. Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :
- hébergement en pension complète,
- encadrement,
- matériel pédagogique et accès à l'ensemble des activités,
- déplacements, visites et excursions éventuelles durant le séjour,
- le transport pour se rendre sur le lieu du séjour (sauf mention particulière)
- la garantie annulation optionnelle.

Les prix affichés sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix des prestations ne pourra être prise en compte dès lors que l'usager a effectué la demande d'inscription.
Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, pour les participants déjà inscrits.
L'interruption du séjour par l'usager quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge de l'usager.

2.2. Frais inhérents aux retards
-Pour tout retard au départ du séjour, il incombera à la personne responsable de le conduire au centre par ses propres moyens et à ses frais.
- Pour tout retard au retour du séjour, les frais inhérents à la prise en charge du mineur en l'absence du responsable seront facturés.

3. Modalités de règlement et de financement

Le solde de 50% du montant total du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ.
Pour les réservations intervenant à moins de 30 jours avant le départ, le montant total des prestations sera exigé à l'inscription.
L'usager n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. De ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription seront dus.
Le versement du solde conditionne l'envoi du carnet de voyage, convocation départ/retour, courrier du directeur, descriptif du séjour, trousseau.
L'usager peut effectuer son règlement :
- par chèque bancaire,
- par virement bancaire,
- par espèces.

Les PEP acceptent les Bons de Vacances CAF ou CMSA ainsi que les Chèques-Vacances (à joindre à la fiche d'inscription). Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition de vos Bons, Chèques-Vacances ou numéraires (envoi par recommandé avec AR conseillé).
L'usager doit effectuer au préalable le versement de l'acompte prévu par les différents moyens de paiement visés ci-dessus. Le solde devra être versé au plus tard à la date figurant sur votre facture. Nous ne pourrons procéder au départ de l'enfant qu'en cas de versement de l'intégralité des sommes dues. Dès la fin du séjour, nous vous délivrerons une attestation vous permettant de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère (sauf en cas de bourse PEP/ JPA).
Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté encaissé par notre comptabilité. Il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif.
Les chèques de solde sont à libeller à l'ordre des PEP et doivent impérativement être expédiés à l'adresse PEP de votre département.

4. Retard de paiement

Un paiement tardif ou incomplet donne également droit aux PEP d'annuler le séjour et d'imputer des frais d'annulation qui en découlent conformément aux CGV.

5. Annulation

Toute annulation devra nous parvenir par écrit, la date de réception faisant foi pour le calcul des frais d'annulation.
5.1. L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :
- plus de 30 jours avant le départ : retenue de l'acompte versé,
- entre 30 jours et 16 jours avant le départ : retenue de 50% du montant du séjour indiqué dans le catalogue,
- entre 15 jours et le départ : retenue totale du montant du séjour indiqué dans le catalogue.

Dans le cas où le séjour serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par le participant seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.
En cas d'interruption du séjour pour raison médicale empêchant l'enfant de poursuivre son séjour (selon certificat médical), nous retiendrons le coût des journées effectuées, le coût intégral du transport majorés de 60 € au titre des frais de dossier.
Nous vous recommandons de souscrire à notre « Garantie Annulation » (voir ci-après).
5.2. Dispositions spécifiques pandémie COVID
L'annulation du séjour peut se faire à l'initiative du responsable légal du mineur, sans frais et sur justificatif, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables dont les PEP ne sont pas à l'origine.
L'annulation du séjour peut se faire à l'initiative du responsable légal selon les clauses de l'article 5.

6. Garantie annulation optionnelle

Cette garantie optionnelle (forfait de 19€ à souscrire à l'inscription) garantit le remboursement intégral des sommes normalement retenues par les PEP en cas d'annulation (voir article 5). Elle est à souscrire et à régler à l'inscription et ses conditions d'octroi pourront être mises en œuvre dans le cas où l'annulation sera justifiée

Conditions d'octroi de la garantie

1) Le décès :

1.1 Du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe,

1.2 De la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant,

1.3 Des frères, des sœurs, des beaux-frères, ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2) Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant la durée minimum de 8 jours : des personnes ci-dessus énumérées à l'exception de celles mentionnées au 1. 3.

2.2. Du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

Elles ne s'appliquent pas en cas de maladie ou accident préexistant à l'inscription.

3) La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4) Le licenciement économique
La garantie annulation doit être souscrite au moment de l'inscription et cesse ses effets le jour du départ ou du début du séjour. Par conséquent, aucun remboursement dans le cadre de cette garantie ne sera effectué en cas d'interruption de séjour, pour quelque raison que ce soit.
L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour les PEP. En cas d'annulation par les PEP, l'usager sera informé au plus tard 30 jours avant la date prévue d'exécution du contrat.

7. Adhésion
Tout séjour est soumis à une adhésion, le montant varie selon les départements. PEP 21 : 0€, PEP 25, PEP JURA-SAÔNE, PEP 58, PEP 90, PEP 89 : 1 €, PEP LDA : 10€.

8. Responsabilité de l'organisateur
Les activités (éducatives, sportives ou culturelles) contribuent au développement de l'enfant et ne sont pas une fin en soi. Hormis la mention « stage », elles seront pratiquées à titre d'initiation ou de découverte (de 1 à 3 séances).
Les programmes d'activités sont prévisionnels et sont aménagés selon la durée du séjour ou choix des participants. Toute modification du programme liée au bon vouloir du participant ou à des cas de force majeure (conditions météorologiques notamment) ne saurait être imputée aux PEP. En cas de nombre de participants insuffisant, certaines activités proposées au choix pourront être remplacées par une activité de substitution.
La responsabilité des PEP est notamment dégagée en cas de force majeure (grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies, catastrophes naturelles, etc.), troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, ou routiers.
La responsabilité des PEP ne saurait être recherchée lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat.
A titre d'exemple, il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier que l'usager dispose des documents nécessaires au séjour (formalités) et de respecter les horaires de convocation.
La mise en œuvre des séjours proposés suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents.
La responsabilité des PEP ne saurait être engagée en cas de perte, casse ou vol notamment pour les objets de valeur, ceux-ci sont sous la responsabilité du participant et non couvert par l'assurance.

Les repas sont livrés ou confectionnés dans les conditions sanitaires qui s'imposent. Ils sont équilibrés, variés, et le suivi sanitaire se réalise dans le respect des conditions d'hygiène conformes à la législation en vigueur[1]..
La sécurité alimentaire, la prévention des TIAC[2]. constituent des objectifs prioritaires, tant en cuisine, qu'en salle de restauration, qu'en déplacement et en séjours.
Les règles d'hygiène s'appliquent pour les personnels technique et éducatif, les enfants, les locaux, le matériel et les aliments, la traçabilité, la distribution.
L'organisation des repas favorise les valeurs de vivre-ensemble, de partage et d'autonomie découlant du projet éducatif.
Les PEP CBFC s'engagent, en lien avec les municipalités et le partenaire de restauration, à mettre en œuvre, la loi EGalim[3].
Pendant le séjour, sont proposés des menus variés, équilibrés, avec ou sans porc. Les menus sont affichés.
Les goûters, fournis et distribués aux enfants, sont inclus dans le tarif.

Le repas est proposé à tous les enfants, sauf allergies ou intolérances alimentaires signalées par un certificat médical. En cas d'allergie ou intolérances, un PAI[4] est établi.

9. Responsabilité du participant
Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait de l'usager, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. L'usager doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou séjour.
La responsabilité de l'usager est engagée en cas de dissimulation à l'organisateur d'une situation susceptible d'affecter le bon déroulement du voyage ou du séjour (par exemple : des pathologies, des allergies, la détention de substances illégales...).
L'association organisatrice se donne le droit, dès la connaissance des faits, de refuser le cas échéant le départ du participant ou de procéder au rapatriement de ce dernier.
Les PEP se réservent le droit de modifier les dates du séjour dans la limite de plus ou moins 48 heures en conservant la durée totale, de remplacer un transport par un autre sous réserve de toujours proposer un séjour de même catégorie.
Dans le cas où le séjour est modifié par les PEP sur les éléments essentiels, ou s'il est annulé en raison de circonstances qui ne lui sont pas imputables ou pour des motifs justifiés par l'intérêt ou la sécurité des enfants, la famille ou le représentant légal peut mettre fin à sa réservation en obtenant la restitution de la totalité des sommes versées. Toutefois, si la famille ou le représentant légal décide de confirmer le séjour modifié, elle renonce de fait à toute réclamation contre les PEP portant sur les modifications apportées.

10. Cession du contrat
Conformément à l'article L. 211-11 du Code du tourisme, l'usager pourra céder sans frais son contrat (hors les contrats d'assurance) à un tiers, à condition d'en informer les PEP par écrit au plus tard 7 jours avant le début du séjour, hors séjours à l'étrangers, en indiquant précisément les noms et adresse du (des) cessionnaire(s) et du (des) participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions pour effectuer le voyage (en particulier pour les enfants qui doivent se situer dans les mêmes tranches d'âge).
Le cédant et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Les assurances complémentaires ne sont en aucun cas remboursables ou transférables.

11. Assurance
L'assurance MAIF ou MAE, comprise dans le prix du séjour, couvre les activités et les transports organisés par les PEP. Enfants et jeunes bénéficient des garanties accidents corporels, responsabilité civile et situation d'urgence médicale. L'assurance ne couvre pas la responsabilité des participants lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression physique, de vandalisme, de destruction volontaire ou de vols commis délibérément. Les frais qui en résulteraient seront à la charge des familles.
Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent de poche sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du séjour.

12. Santé
Les PEP se réservent le droit de refuser, dans l'intérêt du participant, son inscription si son état de santé s'avère incompatible au bon déroulement de son séjour, ou de nature à lui faire prendre des risques susceptibles de mettre en danger sa santé.
Dans l'éventualité d'une absence d'information, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé.
Les PEP pourront avancer les éventuels frais médicaux pendant le séjour. Chaque famille sera prévenue de toute consultation médicale et des éventuels frais engagés. Les familles s'engagent à rembourser ces frais. Les PEP remettront les justificatifs permettant à la famille de se faire rembourser en échange du règlement correspondant.

13. Inclusion
Les PEP sont signataires de la charte de déontologie JPA pour l'intégration d'enfants porteurs de handicap. Les PEP étudient avec les familles concernées le séjour, les conditions d'accueil et l'accompagnement spécifique appropriés pour tout enfant porteur d'un handicap. Il est essentiel de nous adresser dès l'inscription tous les éléments circonstanciés de l'éventuelle équipe de suivi (ordonnance, protocole,...) nous permettant de prendre les mesures de prise en charge nécessaires.

14. Bagages
Les PEP ne sont pas responsables des pertes, vols et/ou dégâts sur les objets personnels et/ou bagages de l'usager.

15. Règles et cadre de vie
La réussite d'un séjour implique le respect de la loi et plus largement l'acceptation sans condition de règles strictes et incontournables.
L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire.
Chaque directeur peut décider d'exclure un jeune dont le comportement nuit à la sécurité et au bien-être du groupe. Si une telle hypothèse est mise en œuvre, les frais de retour seront à la charge de la famille ou du souscripteur du séjour.

16. Formalités administratives
Les PEP informent l'usager des formalités nécessaires à l'accomplissement du séjour.
Les PEP ne peuvent être tenus pour responsables au cas où le participant ne serait pas en mesure de satisfaire aux contrôles de santé, de police et de douane.
Pour les non ressortissants européens, les renseignements devront être pris auprès du consulat de leur pays.
Pour les séjours à l'étranger, les PEP conseillent aux familles de consulter la fiche pays du site du Ministère des Affaires Etrangères à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/fr/ conseils-aux-voyageurs/
Pour les pays membres de l'Espace économique européen, il convient de se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée par la section de Sécurité sociale dont dépend l'usager (cette carte permet la prise en charge sur place des soins médicaux).

17. Réclamations
En vue d'améliorer leurs prestations, les PEP s'engagent à répondre à toute réclamation à la condition que celle-ci soit expressément formulée par écrit dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du séjour. Le délai de réponse moyen, tenant compte des nécessités d'investigations auprès des équipes, est de 30 jours.

18. Droit à l'image
Au cours de son séjour, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé. Sauf refus explicite de votre part, l'inscription vaut autorisation de diffusion d'image pour la communication du centre.
Si la famille ou le représentant légal ne souhaite pas que l'enfant figure sur des photos prises lors du séjour, il est nécessaire d'adresser aux PEP un refus écrit avant le début du séjour.

19. Protection des données personnelles
Toute commande de séjour et/ou de voyage fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'usager sur simple demande aux PEP.
Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) les PEP ont mis à jour leur politique de confidentialité pour préciser quelles données sont collectées à votre sujet, comment elles sont traitées et quels sont vos droits à leur égard.
Conformément à la Loi n 78- 17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition aux données personnelles traitées les concernant (RGPD). Si l'usager souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, les PEP les lui communiqueront sur simple demande écrite.

20. Dispositions générales
Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion des PEP sans autre formalité que leur mise en ligne ; seule la dernière version sera applicable.
Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du séjour et/ou du voyage.
Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

[1] .Art. R. 227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles
[2] Toxi-Infections Alimentaires Contagieuses
[3] Loi agriculture et alimentation. 20% de bio et 50% de produits de qualité, un menu végétarien par semaine, éducation à l'alimentation et lutte contre le gaspillage alimentaire, abandon de l'usage du plastique.
[4] Protocole d'accueil individualisé

Gardons le contact

Vous habitez dans le **25**

LES PEP CBFC
34 rue de la Corvée - Immeuble le Cadran
25000 BESANCON
Tél. 03 84 28 28 26
poleadministratif.belfort@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org

Vous habitez dans le **70**

LES PEP JURA SAÔNE
1 Rue de Verdun
70000 VESOUL
Tél. 07 88 76 82 11
resa70@pepjura-saone.org
www.pep-jura.org

Vous habitez dans le **21**

LES PEP CBFC
13 Rue du Fort de la Motte Giron
21000 DIJON
Tél. 03 80 76 91 18
sejours21@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org

Vous habitez dans le **90**

LES PEP CBFC
10 Rue de Londres - Site Bartholdi
90000 BELFORT
Tél. 03 84 28 28 26
poleadministratif.belfort@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org

Vous habitez dans le **42** **69** **73** **74**

LES PEP LDA
Site de St Etienne
3 rue Barra
42000 SAINT ETIENNE
Tél. 04 69 95 32 72
vacances@lespeplda.org
www.partiretdecouvrir.fr

Vous habitez dans le **39** **01** **71**

LES PEP JURA SAÔNE
20 Montée Gauthier Villard – BP 40027
39001 LONS LE SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 47 81 87
Fax 03 84 47 51 99
vacances@pepjura-saone.org
www.pep-jura.org

Vous habitez dans le **03** **63**

LES PEP LDA
Site de Clermont-Ferrand
31 rue Pélissier
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 42.29.30
classes.vacances@lespeplda.org
www.partiretdecouvrir.fr

Vous habitez dans le **89** **10** **58**

LES PEP CBFC
13 rue Théodore de Bèze
89000 AUXERRE
Tél. 03 86 94 98 00
david.lugien@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org

Bulletin d'inscription

à photocopier ou à recopier si vous avez plusieurs enfants

Enfant

Nom ..... Prénom .....

Sexe : ◯ Fille ◯ Garçon Né(e) le : ..... Âge : ..... ans

Etablissement fréquenté : ..... Classe (Rentrée 2026) : .....

Famille (responsable légal)

Nom ..... Prénom .....

Adresse: nº ..... Rue .....

Code postal ..... Localité: .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Email : .....

Adresse pour envoi des dossiers si différente de celle de la famille

Nom ..... Prénom .....

Adresse: nº ..... Rue .....

Code postal ..... Localité: .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Email : .....

Séjour

Centre (et option)	Dates	Prix
et/ou		
Est-ce un premier départ en centre de vacances ?	◯ Oui	◯ Non

Lieux de départ en fonction du séjour choisi

Reportez-vous au séjour choisi pour vérifier les possibilités

◯ Aller : ..... ◯ Retour : .....

Transport à l'initiative des familles : ◯ Aller ◯ Retour

Aides au départ

Bénéficiez-vous d'une aide aux vacances ?

Caisse d'Allocations Familles / MSA ◯ Oui ◯ Non

Nº allocataire CAF / MSA

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Aide employeur ou Comité d'entreprise ◯ Oui ◯ Non

Si oui lequel .....

L'enfant est-il placé par l'aide sociale ? ◯ Oui ◯ Non

Demande d'aide PEP / JPA ◯ Oui ◯ Non

N'hésitez-pas à contacter les PEP de votre département pour plus d'informations

Acompte d'inscription

Demande de paiement 4x sans frais ◯ Oui ◯ Non

Montant : 150€ d'acompte par inscription à joindre obligatoirement par chèque, chèques vacances ou mandat à la présente demande. En complément des frais de séjour, l'adhésion obligatoire aux PEP, figurera sur votre facture, montant variable selon département (voir condition 7).

Garantie annulation optionnelle

Je souscris à la garantie annulation et je joins un règlement complémentaire de 19€ à l'inscription

◯ Oui ◯ Non

Merci de bien vouloir renseigner les informations complèmentaires concernant l'enfant, sur la fiche qui se trouve au verso du bulletin. ➔

Cette fiche doit faciliter l'accueil et le bien-être de l'enfant durant le séjour.
Les informations transmises sont confidentielles et exclusivement réservées à l'équipe de direction du centre de vacances.

Nom de l'enfant ..... Prénom .....

Né(e) le : ..... Lieu du séjour .....

Eléments confidentiels sur la situation individuelle de l'enfant en vue de son accueil :

.....

.....

.....

.....

.....

Préconisations-conseils (repères pour des enfants, en cas de troubles du sommeil, de crise...) :

.....

.....

.....

.....

Coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin :

.....

.....

Comment nous avez-vous connu ?

☐ Site internet / réseaux sociaux ☐ Bouche à oreilles

☐ Forum / salons ☐ Catalogue / flyer

☐ Mailing ☐ Autre : .....

Je soussigné(e), accepte les conditions générales de vente. Je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à la facturation (bons CAF, chèques-vacances, ...), à compléter tous les renseignements utiles au bon déroulement du séjour et à régler le solde du séjour avant le départ.

A ..... le ..... Signature :

Attitude
La passion de découvrir,